

Karl Weber, Tiina Stämpfli, Alex Gerlings

# Harmonisation des écoles supérieures

Inventorisation des programmes de formation  
du secteur tertiaire non universitaire  
(résumé)

*Sur mandat de*



BUNDESAMT FÜR BERUFSBILDUNG UND TECHNOLOGIE **BBT**  
OFFICE FÉDÉRAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE **OFFT**  
UFFICIO FEDERALE DELLA FORMAZIONE PROFESSIONALE E DELLA TECNOLOGIA **UFFT**

EDK  
CDIP  
CDPE  
CDEP



© 2001 by

**Universität Bern**

**Koordinationsstelle  
für Weiterbildung**

Falkenplatz 16, CH-3012 Bern  
Telefon 031 631 39 28  
Telefax 031 631 33 60  
E-Mail: [kwb@kwb.unibe.ch](mailto:kwb@kwb.unibe.ch)  
[www.kwb.unibe.ch](http://www.kwb.unibe.ch)

## **Introduction**

*A partir de la compétence réglementaire de la Confédération en matière de formation professionnelle, il s'agit – au cours des années à venir – d'intégrer également aux écoles supérieures, lesquelles englobent déjà aujourd'hui les écoles techniques et d'autres écoles supérieures, des formations relevant des domaines de la santé, du secteur social et de l'art. A cette occasion, il convient d'harmoniser notamment les conditions générales des formations scolaires au regard des écoles supérieures et des examens correspondants qui ne présentent pas nécessairement les conditions préalables nécessaires à la réalisation d'un véritable cursus pédagogique.*

*Au printemps 2001, le Centre de formation continue de l'Université de Berne (KWB) a été chargée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), ainsi que par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), de procéder à l'inventaire des axes de formation et des programmes de formation continue et permanente<sup>1</sup> du secteur tertiaire non universitaire (écoles supérieures).*

*Le présent rapport tente d'exposer les différents axes de formation, au regard des dimensions et activités qui s'y rapportent. Il s'appuie sur les données des établissements interrogés eux-mêmes. Il se réfère en l'occurrence aux éléments de 315 programmes de formation. La comparaison occupe une place fondamentale dans l'évaluation des données collectées. D'une part, on oppose les uns aux autres différents programmes de différents domaines – d'autre part, il s'agit de comparer globalement ces domaines.*

## **Partie générale**

### **1 Recensement des axes de formation et des programmes de formation**

*Dans le domaine technico-commercial (relevant traditionnellement de l'OFFT), on a repris les listes d'adresses de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) concernant le secteur tertiaire non universitaire. Du fait que « la Croix-Rouge Suisse (CRS) réglemente, encourage et supervise diverses formations dans la domaine non médical de la santé" sur mandat de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS) – et dispose donc de documentations connexes de ces organismes de formation - nous avons pu dans ce domaine nous appuyer sur les déclarations et les documents du service de la formation professionnelle de la CRS (Wabern). Dans le secteur social, nous nous sommes basés sur le rapport de Meyer et al. (1997) intitulé "Beschreibung der Sozialausbildungen auf der Sekundarstufe II und auf tertiärem Nichtechnischen Niveau (Ist-Zustand)"<sup>2</sup>, ainsi que sur des mises au point téléphoniques. Avec l'instauration des hautes écoles supérieures, le secteur artistique subit actuellement un bouleversement. Nous nous sommes aidés aussi du "Verzeichnis der*

---

<sup>1</sup> Dénommé dans ce qui suit 'Programme de formation'.

<sup>2</sup> Descriptif des formations sociales du degré secondaire II et du degré tertiaire non universitaire (situation réelle)

Schweizerischen Schulen für Gestaltung und Hochschulen für Gestaltung<sup>3</sup> de la Schule für Gestaltung de Berne. Les prestataires privés de ce secteur n'ont pas été intégrés à l'étude à cause du manque de méthodes d'admission claires et de conditions correspondantes réglementées.

## **2 Préparation de l'enquête et traitement des données**

Eu égard au nombre important d'institutions à interroger, nous avons choisi pour cette enquête le support écrit. Après écoulement du délai d'envoi du questionnaire, une deuxième date-butoir a été fixée aux établissements. Concernant les questionnaires réceptionnés après le 20 juin 2001, il n'a plus été possible de les prendre en compte dans le recensement et l'évaluation des données. La fiche des données établie séparément présente le questionnaire rempli par voie électronique (factsheet). Les institutions ont pu vérifier une nouvelle fois les données composées par leurs soins.

## **3 Envoi et retour suivant les domaines et les régions linguistiques**

Au total, plus de questionnaires sur les programmes de formation ont été réceptionnés qu'il en a été envoyé – soit 315 contre 261. Les écarts entre l'envoi et le retour sont notamment dus d'une part au fait que différents établissements de formation proposent plusieurs programmes (en particulier les écoles techniques), ou qu'ils ont réduit leur nombre. D'autre part, de nouvelles unités de formation ont fait leur apparition – ceci concernant particulièrement des formations en Suisse romande (exemple: éducation de la petite enfance dans le secteur social). En même temps, tous les établissements n'ont pas répondu non plus. Toutefois, des programmes de formation ne sont pas intégrés audit retour: ce sont ceux proposés actuellement au niveau de l'école supérieure, et des programmes de formation du degré secondaire II (en référence au secteur technico-commercial uniquement).

Dans ces conditions, il ne faut pas préciser le taux de retour en termes statistiques. Les arguments évoqués par nos soins parlent sans nul doute en faveur du fait que la participation a vraisemblablement été fort élevée, et que l'on a certainement enregistré plus de 75% des programmes de formation proposés par les établissements.

Il est en outre intéressant de constater que le taux de retour est demeuré largement constant suivant la répartition dans les régions linguistiques. Seule la Suisse italienne a perdu 2%, au profit notamment de la Suisse romande. Par contre, le rapport des questionnaires réceptionnés a changé entre les secteurs – c'est ainsi que maintenant plus de 50% des données reviennent du secteur technico-commercial (ancien pourcentage: 37%), contre 39% pour le domaine de la santé (ancien pourcentage: 51%). Dans le domaine de l'art, un seul des huit questionnaires expédiés est revenu et a satisfait aussi aux critères exigés. Dans ce secteur, nous avons répertorié en particulier les retours en provenance des hautes écoles supérieures.

---

<sup>3</sup> Répertoire des écoles des Beaux-Arts et des écoles supérieures de décoration suisses

## Résultats

### Secteurs

#### 1 Secteur technico-commercial

*Dans le secteur technico-commercial, nous nous appuyons sur les données des 168 programmes de formation regroupés suivant huit orientations, d'après les documents de l'OFFT – notamment:*

*1. Ecole supérieure de droguerie, 2. Ecoles supérieures forestières (ESF) 3. Ecoles supérieures de la restauration, 4. Ecoles supérieures familiale (ESEF), 5. Economie (ex-écoles supérieures de gestion commerciale (ESGC), 6. Ecoles techniques (ET) 7. Ecoles supérieures de tourisme et 8. Ecoles supérieures d'informatique de gestion.*

*Nous disposons pour l'étude de données sur les programmes de formation: 69% pour la Suisse alémanique, 27% pour la Suisse romande et 4% pour la région de langue italienne. Bien qu'on ne doive pas préciser les statistiques du retour (cf. page 3), nous pouvons affirmer que la participation de toutes les filières fut très élevée dans la totalité des régions.*

*La filière technique (écoles techniques) constitue avec 135 programmes de formation (80%) le principal groupe du secteur technico-commercial.*

#### 2 Secteur de la santé

*Après le secteur technico-commercial, les données des programmes de formation dont nous disposions relevaient pour la plupart du secteur sanitaire – étant issus notamment de 121 programmes qui peuvent être rassemblés, d'après les directives de la CRS, en douze filières de formation et trois unités de recherche en plus – en particulier:*

*1. Professions soignantes se caractérisant par les filières de formation suivantes: ambulancières diplômées es ambulanciers diplômés (AMB), sages-femmes (SF), formation de niveau diplôme en soins infirmiers, niveau I (NIV I) & niveau II (NIV II) et passage DN I à DN II (AUFB NIV II).*

*2. Professions médico-techniques se caractérisant par les filières de formation suivantes: laborantines et laborantins médicaux (LABM), techniciens en radiologie médicale (TRM) et techniciens en salle d'opération (TSO).*

*3. Professions médico-thérapeutiques se caractérisant par les filières de formation suivantes: hygiénistes dentaires (HD), diéticiens (DIE), physiothérapeutes (PHY) et ergothérapeutes (ERGO).*

*Deux tiers des données proviennent de l'unité de recherche des professions soignantes.*

#### 3 Secteur social

*Dans ce secteur, nous disposons de données issues de 25 programmes de formation. 32% des données proviennent de Suisse alémanique et 68% de Suisse*

romande. Aucun élément n'est arrivé de la Suisse de langue italienne – mais on n'y a pas recensé d'établissement non plus. Par conséquent, le secteur social représente l'unique secteur pour lequel nous possédons plus d'éléments provenant de Suisse romande. L'une des raisons expliquant ce fait est certainement que de nombreuses institutions de Suisse alémanique proposent maintenant leurs programmes de formation au niveau des hautes écoles supérieures. Notre attention a été attirée en outre par le fait que l'éducation de la petite enfance relève en Romandie du secteur tertiaire non universitaire, tandis qu'elle se situe au contraire en Suisse alémanique au degré secondaire II.

## **4 Art**

Concernant ce secteur, nous n'avons que les éléments d'un seul programme de formation. Dès le regroupement des données cibles, nous avons supposé que la participation de ce domaine serait très faible, puisqu'il subit actuellement un bouleversement avec la mise en place des hautes écoles supérieures.

En fait, nous en avons reçu sept. Quatre programmes sont à ce jour proposés au niveau HES, et un autre au niveau secondaire II. Du fait de la désignation professionnelle et des fondements juridiques, nous avons nouvellement affecté un programme au secteur technico-commercial. Il s'agit d'un programme visant à former des technicien(ne)s TS pour les médias et la gestion médiatique – il est proposé par l'Ecole des Beaux-Arts de Berne.

## **Comparaison des secteurs**

### **1 Positionnement actuel des établissements de formation**

La comparaison entre les programmes de formation de ces trois secteurs montre que – dans les secteurs social et technico-commercial - les programmes se sont institués en grande majorité au niveau de l'Ecole Supérieure. Dans le domaine de la santé, nous constatons en revanche que les programmes se positionnent de manière très disparate. Moins de 50% doivent être affectés au niveau des écoles supérieures tandis qu'un tiers environ est plutôt basé au niveau secondaire II – dix autres pour cent des programmes ne correspondant à aucun de ces deux degrés de formation.

### **2 Positionnement futur préféré**

C'est à partir des réponses à la question suivante: "à quel niveau les programmes de formation doivent-ils être dispensés à l'avenir de préférence?" que se dessine une remarquable dynamique – notamment dans les secteurs social et sanitaire. Les établissements du secteur sanitaire ciblent un afflux collectif. Le niveau secondaire II n'est pratiquement plus occupé, tandis que quantité d'établissements (environ un quart) se positionnent au niveau HES. De même, le secteur social compte de nombreux candidats à la promotion (9 sur 25). Par contre, un tel développement appartient vraisemblablement au passé du domaine technico-commercial. Il reste toutefois 21 des 168 programmes pour lesquels on ne possède aucun élément quant à leur positionnement futur.

### **3 Instance responsable**

*Entre ces trois secteurs, les structures responsables varient considérablement. Quelque 40% des établissements du domaine social possèdent une instance de gestion mixte publique et privée. Une telle structure est largement moins importante pour le secteur technico-commercial et de la santé. Ici, c'est l'instance publique qui domine dans plus de 50% des établissements.*

### **4 Financement des dépenses d'exploitation**

*Notre intérêt s'est porté vers le degré d'importance des droits d'études dans le financement des dépenses d'exploitation, au sein de ces trois secteurs de formation. On peut noter que, dans le domaine de la santé, trois quarts des prestataires de formation s'en sortent sans droits d'études. En revanche, il y a encore 19 des 168 institutions du secteur technico-commercial où le financement provient exclusivement de ces droits. On constate en général que ceux-ci représentent une source de financement plus importante de l'exploitation dans le secteur technico-commercial, par rapport aux établissements des domaines social et sanitaire.*

*Les communes sont relativement moins impliquées dans le financement des institutions de formation interrogées. Les moyens mises à leur disposition couvrent en règle générale seulement une faible part des dépenses d'exploitation. Ceci est valable notamment pour les secteurs social et sanitaire.*

*Seuls 41 des 315 organismes de formation interrogés ne peuvent pas bénéficier du soutien cantonal. Les cantons contribuent notamment très largement au financement des établissements du secteur de la santé. Les institutions du domaine social profitent un peu moins de l'aide cantonale. Proportionnellement, les cantons sont moins impliqués dans le financement des établissements de type technico-commercial.*

*D'après les éléments ci-dessus, il n'est pas surprenant que la Confédération mette la main au porte-monnaie, surtout pour financer les formations des établissements du secteur technico-commercial. Seulement 26 des 168 institutions interrogées dans ce domaine ne perçoivent aucune subvention fédérale. De même, les organismes de formation du secteur social reçoivent une aide très importante de la Confédération, mais cette aide est dispensée de manière variable.*

*40% à 60% des institutions interrogées dans ces trois secteurs ne dépendent pas d'autres subsides pour couvrir leurs dépenses d'exploitation. Pour 8% d'entre elles, d'autres aides représentent en revanche plus de 56% du total de ces dépenses.*

### **5 Activités des établissements**

*Si l'on compare les types d'activités dans lesquelles oeuvrent les établissements interrogés, on constate les éléments suivants. Plus de 40% de ceux qui ont été questionnés dans le secteur technico-commercial attribuent leur activité à la formation élémentaire en même temps qu'à la formation permanente aussi, à près de*

100%. En revanche, les institutions de ce secteur sont comparativement moins actives en recherche et développement (elles laissent cette activité aux HES se positionnant à un niveau supérieur) ainsi qu'en conseil et information. Les établissements du secteur de la santé exercent d'abord leur activité dans la formation élémentaire (tout juste 100%) et la formation permanente (un peu plus de 60%). La recherche et le développement jouent en l'occurrence un tout petit rôle – le conseil et l'information un rôle marginal. Les institutions du secteur social œuvrent dans la formation élémentaire et dans la formation permanente. Pourtant, leurs activités sont également importantes en matière de conseil et d'information, ainsi qu'en recherche et développement.

## **6 Qualifications formelles d'admission des étudiants**

Si l'on compare les qualifications d'admission formelles des étudiants dans les trois secteurs étudiés, on remarque que les établissements de formation du secteur technico-commercial considèrent vraisemblablement qu'ils proposent des formules de formation continue, permanente, et de rattachement aux personnes possédant un diplôme de fin d'études (quasi 100%). Dans ce secteur, une importance largement plus faible revient à la maturité professionnelle (à peine 40%) ou au diplôme d'une école du degré diplôme ou d'une école de maturité. Les diplômes, axés plutôt sur une formation générale, d'une école du degré diplôme ou d'une école de maturité occupent en revanche une place beaucoup plus importante pour l'accès aux formations du secteur social.

## **7 Expérience pratique des étudiants**

Un cursus d'études ou une formation dispensé(e) dans des établissements du secteur social est nécessairement lié(e) à une expérience pratique antérieure. Par contre, ces conditions préalables – applicables aux formations du secteur technico-commercial ou sanitaire - ne constituent un obstacle à l'admission que pour la moitié environ des institutions interrogées.

## **8 Limites d'âge**

Nous avons également demandé dans cette étude si une limite d'âge était fixée aux étudiants, pour l'accès aux programmes de formation. Une telle limite existe pour pratiquement tous les programmes des secteurs social et sanitaire. En revanche, les organismes de formation du secteur technico-commercial sont plus ouverts de ce point de vue-là.

## **9 Examen d'entrée et procédure d'admission**

Presque tous les programmes de formation se caractérisent par une procédure d'admission standardisée – 85% notamment. Il convient de noter que 26% des programmes de formation du secteur technico-commercial ne disposent pas d'une telle procédure.

*A titre de procédure d'admission, des examens écrits se pratiquent surtout dans les secteurs sanitaire et social. De par cette confrontation, il devient clair aussi que les examens d'entrée jouent globalement un rôle comparativement faible dans le secteur technico-commercial. Moins de 50% des établissements interrogés font passer par exemple des examens écrits. On abandonne pratiquement totalement les procédures d'évaluation et les estimations extérieures – il en va exactement de même pour la communication des dossiers et échantillons de travaux. Cela signifie que les organismes de formation du secteur technico-commercial laissent apparemment l'école précédente (formation professionnelle élémentaire) effectuer la sélection. Quiconque réussit un examen clôturant une formation professionnelle élémentaire acquiert en même temps le droit de fréquenter un établissement d'enseignement secondaire dispensant une formation technico-commerciale.*

## **10 Examens de fin d'étude**

*Dans ces différents secteurs, les examens de fin d'étude oraux et écrits jouent un rôle d'importance variable. En particulier, plus de 60% des institutions interrogées dans le secteur sanitaire renoncent à faire passer un examen écrit. En revanche, elles font passer dans leur grande majorité (plus de 85%) des examens oraux.*

## **11 Curriculum**

*Comparativement aux autres secteurs de formation, la part de matières en rapport avec un métier est un peu plus faible dans le domaine technico-commercial. A l'inverse et dans ce même secteur, la part de matières d'enseignement général est comparativement supérieure. Plus de 50% des organismes de formation continue et permanente interrogés dédient entre 0 et 55% du curriculum aux matières d'enseignement général. Dans le secteur de la santé en revanche, 50% des institutions interrogées emploient entre 0 et 35% du temps pour les disciplines générales (cf. aussi les qualifications formelles d'admission, chap. 4.6). Entre ces deux valeurs extrêmes, la part de formation générale se situe dans le secteur social. La part de formation liée à la pratique joue surtout un rôle prépondérant dans le secteur sanitaire. Par contre, la proportion des matières en rapport avec la pratique est comparativement inférieure dans le secteur technico-commercial*

## **12 Organisation de la formation**

*Sur ces trois secteurs, nous disposons d'éléments tant sur les formations en parallèle de l'exercice d'un métier que sur les formations à plein temps. Parmi ces éléments, la proportion de programmes de formation suivis en parallèle d'une profession domine aussi bien dans le secteur technico-commercial que dans le secteur social. Dans le domaine de la santé, les formations à plein temps semblent plus communes.*

*Par ailleurs, des formules mixtes sont proposées en plus aussi bien dans le secteur technico-commercial que dans le secteur de la santé.*

*Comparativement au nombre d'heures de cours, de gros écarts apparaissent entre les différents secteurs. C'est ainsi que plus de 50% des programmes à plein temps*

*du secteur sanitaire comprennent 4500 heures de cours et plus. En revanche, seulement 2% exactement des établissements du secteur technico-commercial atteignent au minimum ce chiffre. Dans le secteur social, la répartition semble un peu plus uniforme – 95% des programmes de formation représentant ici une durée de 3000 à 5500 heures*

*Concernant le nombre d'heures de cours aussi, des différences considérables se font jour entre les secteurs. En technico-commercial, un consensus paraît toutefois régner puisque nous pouvons y constater un nombre de 2000 heures de cours pour 83% des programmes. Un tel consensus existe apparemment aussi dans le secteur social – la durée s'y situant toutefois au niveau de 3500 heures. Dans le secteur de la santé, nous trouvons au contraire l'éventail complet.*

*Il manque un grand nombre de données sur les heures de cours des programmes de formation qui sont proposés à titre de formule mixte d'enseignement à plein temps ou en accompagnement d'un métier. C'est pour cette raison qu'il est impossible de faire des déclarations dignes de foi.*

## **L'avenir**

### **Eléments fondamentaux**

*Le domaine des formations supérieures spécialisées se révèle extrêmement diversifié. Les cursus de formation varient en fonction des conditions préalables d'admission, de la qualification finale, de la durée et de l'instance responsable. Les formations reposent en partie sur le financement par la demande, et sont en partie financées par l'offre. En outre, les procédures de contrôle instituées font apparaître par exemple une amplitude certaine. Cette diversité ne surprend pas. Le secteur de la formation ne possède aucune unité centrale de contrôle. Une structure polycentrique domine. Le rôle de la Confédération est parfois très important – parfois seulement peu développé. L'identique s'applique au rôle des cantons et des communes.*

*Il apparaît dans les conclusions que nous présentons ici que les formations supérieures spécialisées, en tant que domaine pédagogique, peuvent être attribuées à des systèmes partiels variables dont elles ont repris en partie la logique :*

*Le secteur de la formation technico-commerciale permanente et continue s'est différencié, faisant figure d'élément du système de formation professionnelle. Les programmes qui y sont proposés font généralement le lien avec un premier enseignement professionnel. Dans ce secteur d'activité, la Confédération assume par tradition un rôle organisationnel.*

*Concernant les formations permanentes et continues du secteur de la santé, on prend très nettement en compte les besoins des établissements du secteur sanitaire, sous la responsabilité publique et cantonale. La pratique de la formation permanente et continue s'y est développée, dans le cadre d'un rapport étroit avec les besoins de ce secteur d'activité. Une bonne formation générale constitue certes une condition*

*préalable d'accès non négligeable. En revanche, la formation continue et permanente en tant que telle est fortement liée à la pratique.*

*Les formations continues et permanentes du secteur social se sont démarquées de ce secteur. Dans celui-ci, l'Etat exerce un rôle principalement subsidiaire. En l'occurrence, le bénévolat et les institutions d'utilité publique occupent une place tout à fait considérable. Ce secteur est par ailleurs fortement occupé par des instances responsables axées sur la confession. Ce "rattachement à un système" se reflète entre autres dans la structure dominante de l'instance responsable des organismes de formation de ce secteur. C'est une instance de gestion mixte privée et publique qui y règne.*

*Nous pouvons donc partir du principe que les structures que l'on trouve aujourd'hui se caractérisent par le résultat de processus de développement complexes et déplacés dans le temps. Cette constellation a notamment conduit aussi à la diversification des instances responsables, des types de financement, et effectivement aussi des traditions d'enseignement.*

*Eu égard à ces conditions structurelles complexes, il est donc assez surprenant – lorsqu'on y regarde à deux fois – que la diversité des formations continues et permanentes étudiées ne soit pas plus grande. Certains arguments parlent en faveur du fait que – outre les forces extérieures évoquées – des forces intérieures sont également à l'œuvre. Ces forces produisent elles-mêmes les processus d'une adaptation réciproque plus ou moins spontanée des profils et pratiques de formation des organismes concernés. Ces processus se basent essentiellement sur des méthodes informelles de communication et d'information parfaitement structurées aussi, entre les intéressés. Les connaissances scientifiques correspondant à ces domaines de formation continue et permanente, et leur diffusion, devraient avoir à l'identique un effet de coordination.*

### **Peut-on identifier un besoin d'action?**

*Peu d'éléments vont dans le sens d'une possibilité d'homogénéisation à court terme des conditions financières et structurelles, en matière de formation supérieure spécialisée. Et ce essentiellement du fait que les différents secteurs d'enseignement sont intégrés de manière remarquablement forte non seulement à d'autres systèmes, mais surtout se caractérisent en partie clairement par des relations régionales ou spécifiques à une culture. C'est justement cette implantation 'sous le système' qui devrait représenter l'un de leurs points forts.*

*De plus, on part à court terme du principe que les organismes révéleront aussi dans le futur des types de financement totalement disparates. Ils continueront à être financés pour une part par la demande (à 100%) – et ils peuvent être soutenus pour l'autre part par un financement institutionnel. Il faut s'attendre dans tous les cas à ce que – à la lumière du débat actuellement engagé sur les aspects économiques de la formation (financement par l'offre contre financement par la demande) et eu égard au fait que la formation coûte de plus en plus cher – s'articule dans ce domaine aussi l'idée selon laquelle des subsides de même importance devraient être créés pour la*

*totalité des prestataires de formation continue et permanente. Ceci notamment pour des raisons de traitement financier identique des institutions de formation, et de garantie d'accès à leurs offres.*

*De l'opinion de la Suisse entière (CDIP et OFFT), il conviendrait de débattre en revanche de la question de l'harmonisation – des points de vue suivants:*

- *Il faut d'abord demander si la qualité de la formation et le niveau des prestations demandées – lesquelles se répercutent sur un intitulé reconnu – peuvent véritablement être comparés.*
- *Au centre du débat est soulevée la question de la manière dont l'accès à ces formations est réglementé, et quelle en est la durée. Nous pouvons en l'occurrence partir du principe selon lequel des qualités comparables de qualifications pédagogiques présupposent en général aussi une durée comparable des formations permanentes et continues.*
- *Il faudra discuter plus avant pour savoir si l'on doit tendre vers une homogénéisation de toute la formation continue et permanente dans le secteur de l'enseignement supérieur spécialisé, ou si celle-ci devrait se limiter à certains secteurs. Compte tenu de l'implantation variable, en termes de système, des différents domaines d'enseignement continu et permanent ainsi que des fonctions disparates de métiers divers, on voit plutôt se profiler des harmonisations sectorielles.*

*Si la politique de la formation professionnelle veut à présent agir dans ce sens, se pose la question de savoir comment de tels processus d'harmonisation pourront être garantis compte tenu de la carence d'une unité centrale de contrôle. Quelles incitations organisationnelles et en rapport avec les processus faut-il prévoir pour que les développements s'harmonisent au sein même des quatre domaines de formation étudiés ici?*

*Si, dans le cadre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, on parvient à instaurer et/ou à renforcer des protagonistes légitimés pour ces divers secteurs de formation, il sera relativement facile – sur la base de notre analyse – de définir des normes devant répondre aux différentes formations, continue et permanente. Celles-ci font notamment référence aux éléments débattus ci-dessus: dimensions, conditions d'admission, durée, qualifications finales et leur garantie. Il faudrait certainement clarifier alors si des établissements dispensant un enseignement élémentaire devraient être traités autrement que ceux qui œuvrent dans le domaine de la formation permanente.*